

# 06 Épargner pour — l'éducation



**Payer pour des études collégiales ou universitaires n'est pas à la portée de tous.** C'est une bonne idée de commencer tôt à épargner pour les études de votre enfant. Votre argent a le temps de croître, et le gouvernement du Canada vous donne un coup de main.

Pour ce faire, vous ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Les banques et les caisses populaires sont des fournisseurs de REEE.

Lorsque vous mettez de l'argent dans un REEE, le gouvernement en met aussi. Si vous avez un faible revenu, vous pourriez obtenir plus d'argent. Pour en savoir plus sur ces mesures de soutien, consultez la section intitulée « Mesures de soutien gouvernemental pour l'épargne-études ».

Vous pouvez investir l'argent pour qu'il croisse plus rapidement. Vous ne payez pas d'impôt sur l'argent généré par les intérêts ou les investissements.

Avoir un REEE encouragera votre enfant poursuivre ses études. Il n'aura pas à craindre d'avoir à emprunter et à s'endetter lourdement plus tard.

Utilisez ce formulaire pour planifier les étapes d'ouverture d'un REEE.

**Les oursons restent près de leur mère pour la première partie de leur vie afin d'apprendre les compétences nécessaires à leur survie. Épargner tôt pour l'éducation de votre enfant peut augmenter ses chances de rester à l'école et d'acquérir des compétences pour son avenir.**

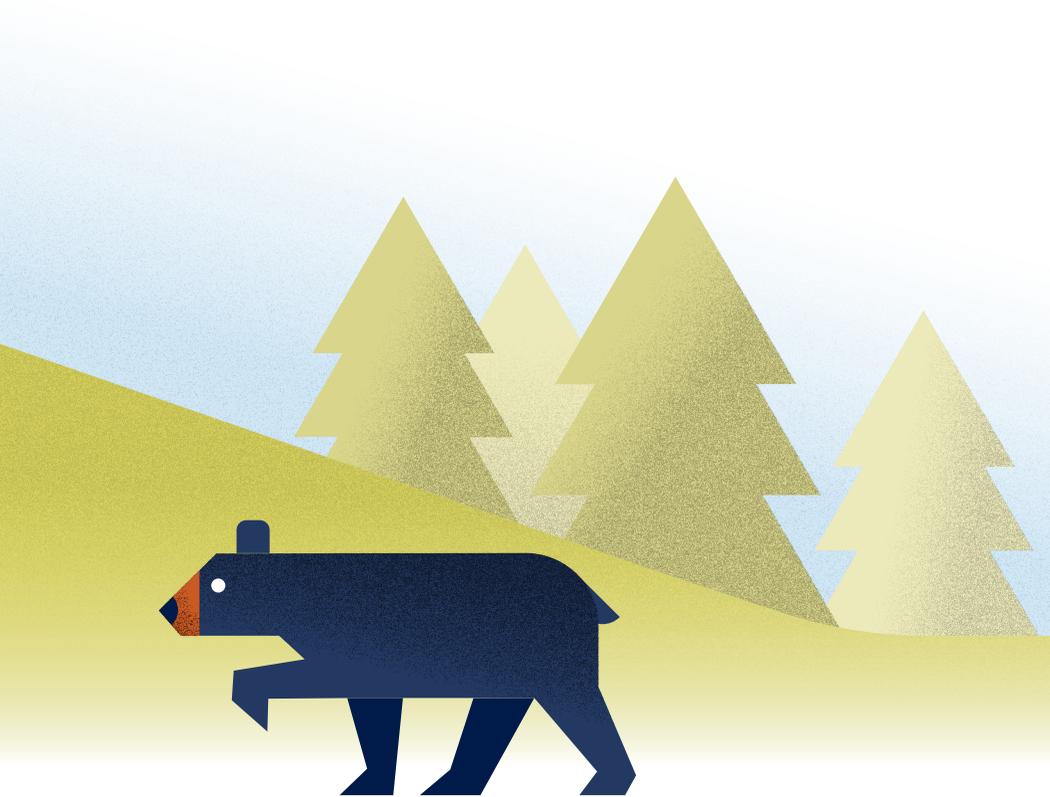
Ces feuilles de travail ont été inspirées par l'artiste et expert en bien-être financier autochtone Simon Brascoupé, co-créateur de notre livret Gérer son argent.

[En savoir plus sur la création de ces ressources et sur notre engagement en matière de réconciliation](#) (en anglais).

# Votre plan d'action REEE

<p><b>1. Ce dont vous avez besoin pour ouvrir un REEE :</b></p> <p>Votre numéro d'assurance sociale (NAS)</p> <p>Votre carte d'identité avec photo</p> <p>Le NAS de votre enfant</p> <p>Le certificat de naissance, la carte de citoyenneté canadienne ou la carte de résidence permanente de votre enfant</p>	<p><b>2. Le plan que vous désirez ou avez :</b></p> <p>REEE individuel</p> <p>REEE familial (si vous économisez pour plusieurs enfants)</p>	<p><b>3. Les subventions et les bons auxquels vous avez droit et combien vous devriez recevoir :</b></p> <p>Bon d'études canadien (BEC)</p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p>Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) :</p> <p style="text-align: right;">\$</p> <p>(fondé sur le montant que vous avez investi dans le REEE)</p> <p>Subventions et bons provinciaux :</p> <p style="text-align: right;">\$</p>	<p><b>4. Choisissez un endroit où ouvrir votre compte :</b></p>
<p><b>5. De quelle façon allez-vous mettre de l'argent de côté dans le REEE?</b></p> <p><b>Conseil :</b> Examinez votre budget. Quand avez-vous une entrée d'argent que vous pourriez mettre de côté pour l'épargne-études?</p>	<p><b>6. Montant et fréquence des dépôts d'argent :</b></p> <p><b>Conseil :</b> Vous pouvez mettre le montant que vous voulez dans un REEE de la banque.</p>	<p><b>7. De quelle façon allez-vous faire le suivi de la croissance de votre compte?</b></p>	<p><b>8. Coordonnées de votre fournisseur de REEE :</b></p> <p>Date et heure de votre réunion :</p> <p><b>Conseil :</b> Dressez la liste des autres questions que vous souhaitez poser pendant votre visite.</p>

\* Pour en savoir plus au sujet du Bon d'études canadien et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, consultez la section intitulée « Mesures de soutien gouvernemental pour l'épargne-études ».



## Mesures d'aide gouvernementales pour l'épargne-études

Lorsque vous établissez un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour votre enfant, le gouvernement y versera aussi de l'argent. Vous pouvez bénéficier de certaines mesures d'aide gouvernementales même si vous n'y versez pas d'argent.

Le **Bon d'études canadien** (BEC) est une subvention du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une subvention spéciale pour les enfants issus de familles à faible revenu. **Vous n'avez pas besoin de déposer d'argent dans le compte REEE pour que votre enfant reçoive le BEC.** Il vous suffit d'ouvrir le compte.

La **Subvention canadienne pour l'épargne-études** (SCEE) : Lorsque vous cotisez au REEE de votre enfant, le gouvernement du Canada y versera une subvention, calculée en fonction du montant que vous y déposez chaque année. Les enfants de tous les milieux bénéficient de la subvention de base. Les enfants issus de familles à revenu faible ou modeste reçoivent une subvention supplémentaire.

Si vous habitez en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique, vous pourriez bénéficier aussi d'une **aide du gouvernement provincial**.

## Demander le Bon d'études canadien

Utilisez cette feuille de travail comme aide-mémoire dans le cadre de vos démarches pour demander le Bon d'études canadien (BEC).

### Ma liste de vérification – BEC

#### 1. J'ai vérifié que mon enfant :

est né le 1 <sup>er</sup> janvier 2004 ou après	le NAS de mon enfant
habite au Canada	possède un numéro d'assurance sociale (NAS) valide

#### 2. J'ai réuni les renseignements et les documents suivants :

mon NAS	l'acte de naissance, la carte de citoyenneté canadienne ou la carte de résident permanent de mon enfant
ma pièce d'identité avec photo	
le NAS de mon enfant	

#### 3. Je me suis rendu dans une banque ou une caisse populaire et j'ai :

ouvert un compte REEE	demandé et rempli le ou les formulaires de demande du BEC
nommé mon enfant à titre de bénéficiaire (personne qui reçoit l'argent) du REEE	

#### 4. J'ai communiqué par téléphone avec la banque ou la caisse populaire où j'ai ouvert le compte REEE, ou je m'y suis rendu, et j'ai :

vérifié que le personnel m'avait aidé à demander le BEC	demandé à quel moment j'allais recevoir mon BEC et comment il m'était possible de m'assurer que je l'avais reçu
---	---

### Dates importantes

Je me rendrai à la banque ou à la caisse populaire pour ouvrir un compte REEE et demander le BEC le \_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_ (heure).

Je vais vérifier le \_\_\_\_\_ (date) que le BEC m'a été versé.



## Mesures de soutien gouvernemental pour l'épargne-études

---

Le **Bon d'études canadien** est une subvention du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une subvention spéciale pour les enfants issus d'une famille à faible revenu. Vous n'avez pas besoin de mettre de l'argent dans le REEE pour que votre enfant puisse le recevoir. Vous n'avez qu'à ouvrir un compte.

La **Subvention canadienne pour l'épargne-études** : Lorsque vous déposez de l'argent dans le REEE de votre enfant, le gouvernement du Canada fera une contribution égale à une partie du montant que vous avez déposé chaque année. Peu importe le revenu familial, tous les enfants reçoivent la subvention de base. Les enfants issus d'une famille à revenu faible à modéré reçoivent un peu plus d'argent.

Si vous habitez en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique, vous pourriez également obtenir **l'appui du gouvernement provincial**.

### Conseils

- Appelez votre banque après l'ouverture de votre REEE pour vous assurer d'avoir reçu l'aide pour faire une demande de BEC et d'autres subventions et bons.
- Choisissez une institution financière en qui vous avez confiance et que vous trouvez pratique. Consultez cette [liste d'endroits où ouvrir un REEE](#) afin de vous assurer qu'ils peuvent vous aider à faire une demande d'aide gouvernementale à laquelle vous avez droit.
- Les subventions et les bons sont habituellement déposés dans votre compte une fois par année. La date limite de contribution annuelle est fixée en décembre. Vous pouvez rencontrer annuellement votre fournisseur de REEE.